

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 FÉVRIER 2024 à HIERSAC

ETAIENT PRESENTS		
DELEGUES TITULAIRES		
<u>CA GRAND ANGOULEME</u>	<u>CDC DU ROUILLACAIS</u>	<u>CC CŒUR DE CHARENTE</u>
GERARD ANDRIEUX	JEAN MARIE GASCHET	ALAIN MORANGE
JACQUELINE BATIME	MICHEL GOYON	JEAN RAINETEAU
CHRISTOPHE CHOPINET		
JEAN-CHARLES DOBY		<u>CA GRAND COGNAC</u>
JEAN-NOEL GUEDON		JACKY PLANTIVEAU
MATHIEU LABROUSSE		
BERNARD LEGERON		
PHILIPPE TEXIER		

DELEGUES SUPPLEANTS		
<u>CA GRAND ANGOULÊME</u>		<u>CC CŒUR DE CHARENTE</u>
BERNARD BOUCHERE		CORINNE JOUBERT
DOMINIQUE DE LORGERIL		
YANNICK MOREAU		<u>CA GRAND COGNAC</u>
ELIANE REYNAUD		JACKY GIRAUD
MARCEL VIGNAUD		PHILIPPE MARECHAL

ETAIENT EXCUSÉS		
DELEGUES TITULAIRES		
<u>CA GRAND ANGOULEME</u>	<u>CA GRAND COGNAC</u>	<u>CDC DU ROUILLACAIS</u>
FRANCIS LAURENT	DOMINIQUE MERCIER	RODOLPHE PREVOST
MIREILLE RIOU		
CATHERINE BREARD		

DELEGUES SUPPLEANTS		
<u>CA GRAND ANGOULEME</u>		
DAMIEN FORESTAS		

POUVOIRS : AUCUN

Quorum atteint : 20 votants – 21 présents

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur

Mme Corinne GUERIN, Assistante administrative et financière

Mme Emmanuelle VIORNEY, Conseillère aux décideurs locaux-Service de gestion comptable d'Angoulême

Séance ouverte à 18 H 10

☞ ☞

Monsieur le Président déclare nous avons le quorum et présente Mme VIORNEY, conseillère aux décideurs locaux. Monsieur TALLON Mathieu explique le fonctionnement du vote, toute le monde pourra voter sauf Mme JOUBERT Corinne déléguée suppléante à la Communauté de Communes CŒUR DE CHARENTE, puis rappelle l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25-10-2024 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 25-10-2024 qui a eu lieu à Mouthiers-sur-Boëme.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur GASCHET Jean-Marie souhaite que l'on précise le lieu du comité syndical sur le procès verbal.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Comptes administratif et de gestion 2023
- 2- Affectation des résultats 2023
- 3- Orientations budgétaires 2024
- 4- Suivi de la qualité des eaux superficielles – 2024
- 5- Mandat au CDG 16 : contrat groupe risques statutaires 2025-2028
- 6- CIDIL -convention 2024 : accompagnement socioprofessionnel des agents en insertion

Questions diverses :

- Demande d'avis du comité social territorial : prime exceptionnelle pouvoir achat, document unique d'évaluation des risques professionnels, plan de formation mutualisé 2024-2026.
- Demande de révision des prix par COLAS (marché hydromorphologie 2023-2026).

Arrivée de Monsieur DE LORGERIL Dominique à 18h18

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice 2023	770 761,71 €
Dépenses de l'exercice 2023	788 711,46 €
Déficit 2023	- 17 949,75 €
Excédent reporté CA 2022	625 992,96 €
Résultat de clôture 2023	1 396 754,67 €

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2023	675 206,81 €
Dépenses de l'exercice 2023	617 058,18 €
Excédent 2023	+ 58 148,63 €
Excédent reporté CA 2022	80 476,93 €
Résultat de clôture 2023	755 683,74 €

Fonctionnement : Taux de réalisation entre BP 2023 et CA 2023**Dépenses :**

Prévisions BP 2023 (hors virement) :	1 157 558,68 €
Réalisé Compte administratif 2023 :	788 711,46 €
Soit un taux de réalisation des dépenses de 68 %	

Recettes :

Prévisions BP 2023 (hors excédent) :	736 565,72 €
Réalisé Compte administratif 2023 :	770 761,71 €
Soit un taux de réalisation des recettes de 105 %	

Investissement : Taux de réalisation entre BP 2023 et CA 2023**Dépenses :**

Prévisions BP 2023 (hors virement) :	889 056,14 €
Réalisé Compte administratif 2023 :	617 058,18 €
Restes à Réaliser à reporter en 2024 :	800,00 €
Soit un taux de réalisation des dépenses de 79 %	

Recettes :

Prévisions BP 2023 (hors excédent) :	774 172,21 €
Réalisé Compte administratif 2023 :	675 206,81 €
Restes à Réaliser à reporter en 2024 :	0 €
Soit un taux de réalisation des recettes de 87 %	

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE : ✓ aide aux postes de l'équipe = **122 086, 05€**
✓ aide aux postes techniciens = **145 896, 60€**

REGION NOUVELLE AQUITAINE : ✓ aide aux postes de techniciens = **7 052€**

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : ✓ aide aux postes chantiers insertion = **6 813.85€**

CONTRIBUTION DES EPCI : 420 000 euros

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 420 000 euros en 2023		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	84,06	263 412,18 €	353 055,74 €	308 233,96 €
Grand Cognac	11,05	5,84	46 412,96 €	24 518,19 €	35 465,58 €
Rouillacais	11,57	4,68	48 612,45 €	19 676,73 €	34 144,59 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,60	28 155,33 €	6 733,23 €	17 444,28 €
Cœur de Charente	7,95	3,81	33 407,08 €	16 016,11 €	24 711,60 €

Monsieur RAINETEAU Jean voudrait savoir ce que veut dire « opérations patrimoniales » si cela concerne des achats de terrains. Monsieur TALLON Mathieu lui répond que ce ne sont pas des achats de terrains mais de frais d'études qui sont réintégrés en compte de travaux.

Madame VIORNEY explique qu'il faut les réintégrer sur le compte 2315 pour ainsi récupérer le FCTVA.

DETAIL DES RESTES A REALISER 2023

ETAT DES RESTES A REALISER 2023

DEPENSES			
ARTICLE OPERATION	INTITULE	VOTE BP	RAR 2023
2051	LOGICIELS	4 000,00 €	800,00 €
TOTAL DES DEPENSES A REPORTER		4 000,00 €	800,00 €

Monsieur Jean-Charles DOBY, Président du SyBRA, arrête les restes à réaliser 2023 : en section dépenses d'investissement à la somme de huit cents euros

Fait et signé à Batzac, le 31/12/2023

Le Président,

SyBRA
190, route de Vindelle
Le Paradis
Jean-Charles DOBY
05 45 38 16 71
Site : 209 079 143 0006

Le Président,
Jean Charles DOBY

Arrivé de Monsieur LABROUSSE Mathieu - 18h27

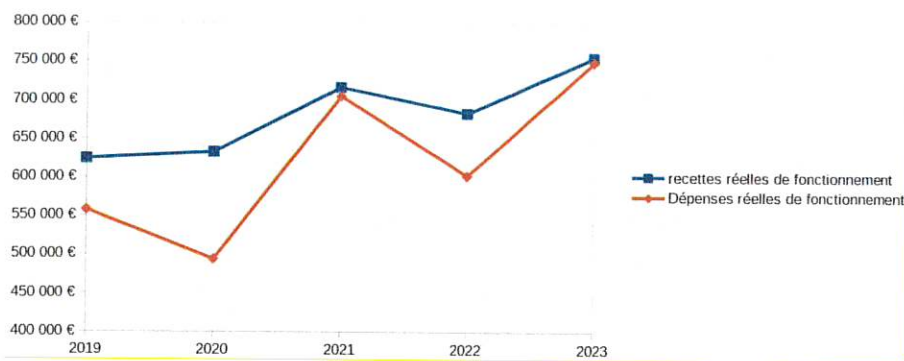
COMPTE DE GESTION 2023

Madame VIORNEY, conseillère aux décideurs locaux du service de gestion comptable dont nous dépendons, reprend les éléments du Compte de Gestion 2023.

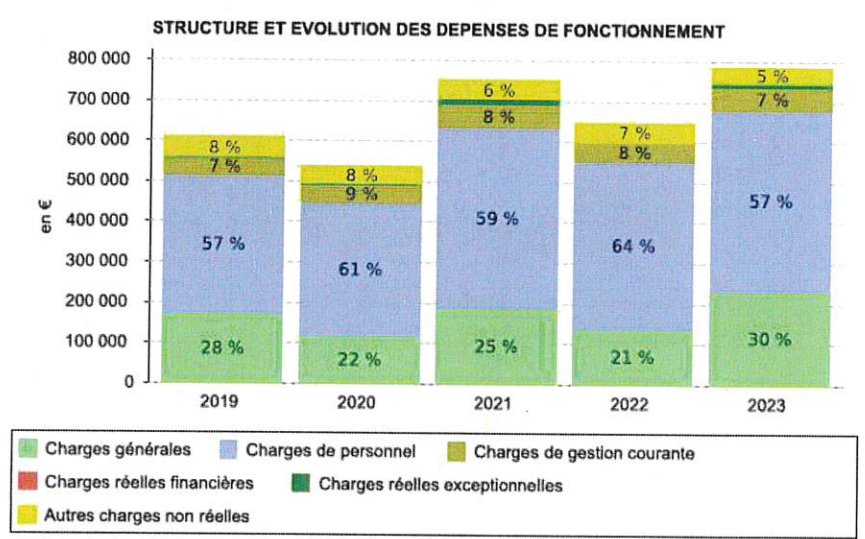
Elle précise que le Compte de Gestion 2023 est en accord avec le Compte administratif 2023.

Mme VIORNEY explique les agrégats 2023 et que le résultat du fonctionnement est légèrement négatif -18 000€.

Mme VIORNEY rappelle la CAF brute= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.

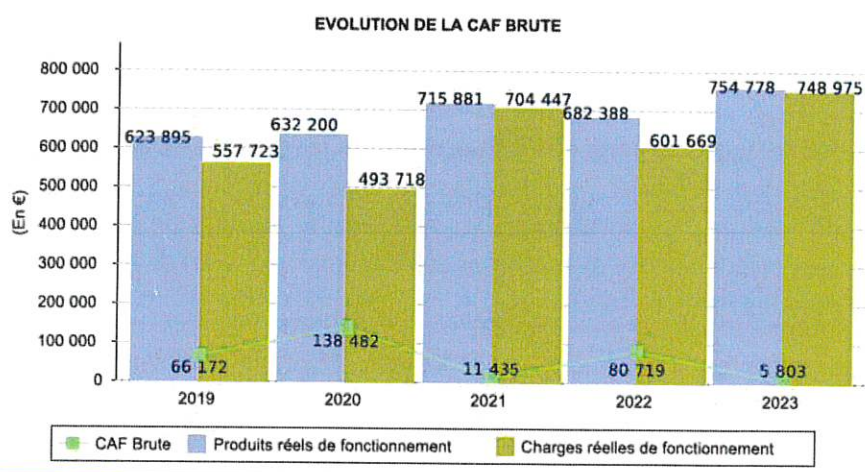


Une évolution positive des recettes, suite à la hausse des dotations et participations.

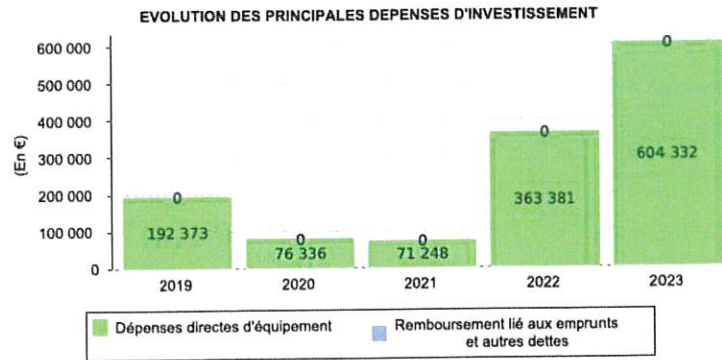


Au niveau des dépenses, 57% charges sont liées au personnel et 30% sont des charges courantes

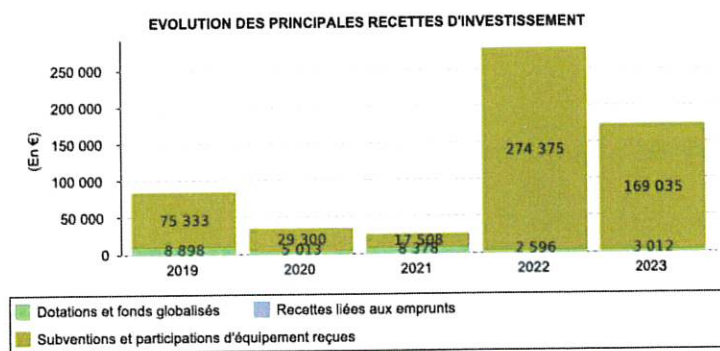
Une augmentation de 94000€ de charges générales et une augmentation de 37000€ des charges du personnel.



Madame VIORNEY montre sur le schéma une CAF brute à 5 803€. Elle déclare heureusement que le SyBRA n'a pas d'emprunt sinon la CAF net serait négative, avec les remboursements d'emprunts.



L'année 2023 était une année où il y a eu beaucoup de dépenses d'investissements.



Le Fonds de roulement d'aide globale ou réserve est de **746 669 €** correspond au montant disponible au syndicat pour fonctionner.

Monsieur DOBY Jean-Charles insiste sur le fonds de roulement, le fonds de roulement sert à anticiper les besoins du syndicat.

Mme VIORNEY informe le comité sur l'utilité du fonds de roulement, il sert à payer les fournisseurs et les salaires. Monsieur Le Président rappelle que nous travaillons essentiellement avec des financements extérieurs (Agence...) et qu'il s'agit des subventions travaux N-1, il paraît confortable mais il nous est absolument nécessaire. Mme VIORNEY rappelle qu'ils peuvent consulter tous les mois la trésorerie, le compte 515.

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats présentés sur le compte de gestion du Receveur sont conformes à la comptabilité de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires** ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter le compte de gestion 2023 qui lui a été présenté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président sort de la salle. La séance est alors présidée par le doyen d'âge de l'assemblée. Est désigné M Christophe CHOPINET doyen d'âge, 1^{er} Vice-Président du SyBRA et délégué de GRAND ANGOULEME. Le Vice-Président de séance demande à l'assemblée de voter le compte administratif présenté.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter le compte administratif 2023 qui lui a été présenté

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

	RESULTATS CA 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE = RESULTAT DE L'EXERCICE + RESULTAT ANTERIEUR	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	80 476,93 €		58 148,63 €	138 625,56 €	Dépenses 800,00 €	-800,00 €	137 825,56 €
FONCT	625 992,96 €		- 17 949,75 €	608 043,21 €	Recettes - €		608 043,21 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	608 043,21 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		608 043,21 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		138 625,56 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	-
Déficit à reporter (ligne 002)		

Après avoir exposé en détail la situation budgétaire du Syndicat à l'issue de l'exercice 2023, Monsieur le Président informe le Comité Syndical des résultats du compte administratif 2023.

- Excédent de fonctionnement : 608 043.21€
- Excédent d'investissement : 138 825.56 €

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical a l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter l'affectation des résultats 2023 qui lui a été présenté

Madame VIORNEY, conseillère aux décideurs locaux quitte le comité syndical à 18h49.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

La stratégie du SyBRA est de maîtriser ses dépenses de fonctionnement avec une pression inflationniste pour partie conjoncturelle (inflation, augmentation des coûts de l'énergie...) et pour partie structurelle (hausse successive du traitement des agents...).

La mise en œuvre de nos programmes de travaux ambitieux nécessite de dégager suffisamment d'autofinancement afin de ne pas grever nos excédents cumulés ni la prospective d'évolution des contributions de nos membres, actée il y a 3 ans.

Les niveaux de financement de nos actions (travaux) restent, à minima pour 2024, ceux escomptés en 2023. Néanmoins, sur le volet fonctionnement, nos partenaires historiques comme la Région Nouvelle Aquitaine et le Département, restent en retrait, voir stoppent leurs aides (au profit de l'investissement).

L'environnement financier global reste instable et peu lisible. La hausse des prix de l'énergie et du coût de la vie, la croissance inévitable de la masse salariale (même à effectif constant) rend les exercices budgétaires délicats, notamment dans un contexte où le SyBRA s'est engagé à lancer de nombreux travaux et prend en mains ses compétences (GEMA et PI).

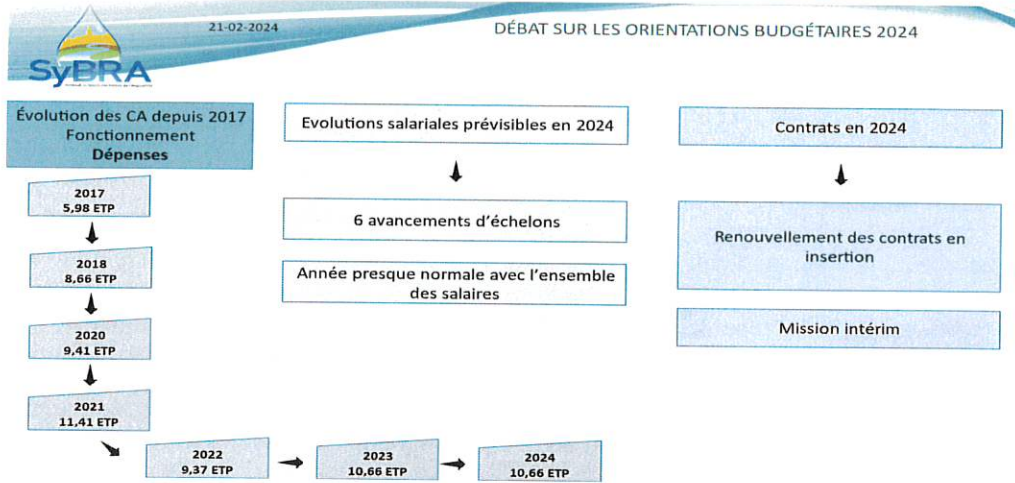
Analyse de la banque des territoires :

« Il ressort de l'analyse que les facteurs d'influence des taux longs ont évolué au cours de l'année 2023 et leur nature n'a pas été exclusivement liée à l'évolution du cycle économique, ce qui est riche d'enseignements pour 2024 : il faut, en effet, y voir un contrariant pour la baisse attendue des taux d'intérêt longs. C'est ainsi que les consensus, à date, tablent en scénario central pour fin 2024 sur des taux longs i) moins élevés que les pics de 2023 mais ii) qui ne poursuivent pas leur tendance baissière récente ».

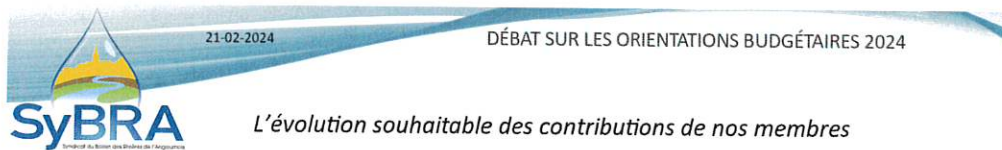
Évolution du périmètre du SyBRA entre 2017 et 2018

Adaptation des recettes aux compétences, aux actions et programmes

Pour rappel, excédent 2017 → 470 000 euros



Monsieur TALLON Mathieu informe que les missions intérim seront testées sur des travaux de longue durée.



Aucun emprunt

Participation EPCI : 440 000 € en 2024 soit 20 000 €/ an en plus jusqu'à 2031

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 440 000 euros en 2023		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	84,02	275 955,62 €	369 695,71 €	322 825,66 €
Grand Cognac	11,05	5,86	48 623,10 €	25 772,59 €	37 197,84 €
Rouillacais	11,57	4,67	50 927,33 €	20 564,39 €	35 745,86 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,62	29 496,06 €	7 112,21 €	18 304,14 €
Cœur de Charente	7,95	3,83	34 997,89 €	16 855,10 €	25 926,50 €

Les objectifs de la collectivité

- Réaliser et engager les plans de gestion à 10 ans sur 9 bassins versants (2023-2032)
- Instruire les DIG Guirlande et Charraud
- Mettre en œuvre les actions sur le risque inondation
- Mettre en place les lignes directrices de gestion et le DUERP
- Étude PPG du bassin versant de l'Argence à finaliser
- Hydromorphologie de la Touvre à engager selon les co-financements

21-02-2024 FINANCEMENT POSTES – ANNÉE 2024

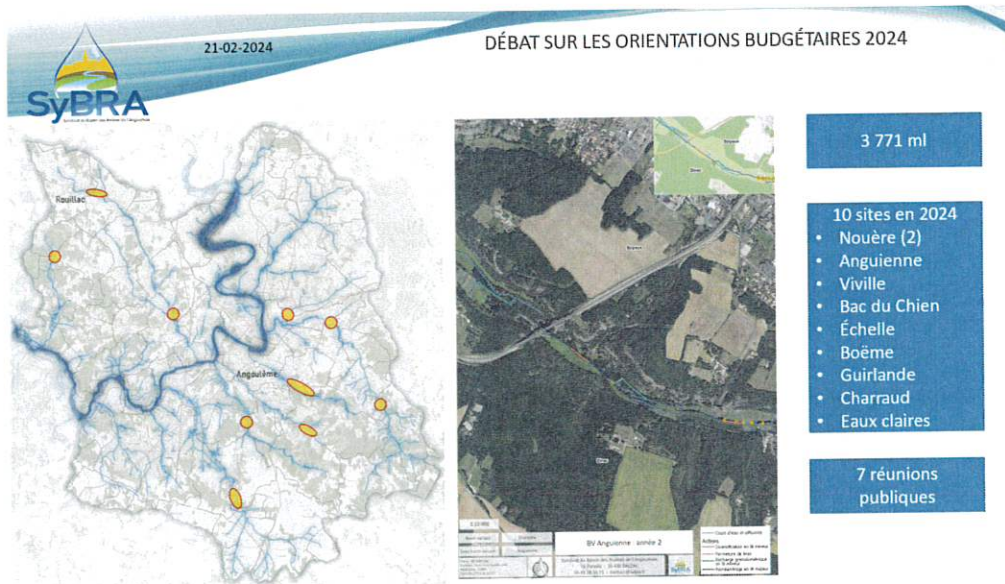


452 723 euros – charges de personnel en 2023
 130 388 euros à la charge du SyBRA
 Soit 29 % d'autofinancement

2024
 Devrait être la 1^{ère} année où les charges de personnel seront compensées par la participation des EPCI membres.

Travaux prévus pour 2024

21-02-2024 DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



3 771 ml

10 sites en 2024

- Nouère (2)
- Anguienne
- Viville
- Bac du Chien
- Échelle
- Boème
- Guirlande
- Charraud
- Eaux claires

7 réunions publiques

Monsieur TALLON Mathieu explique la procédure des réunions publiques pour les travaux. Ces réunions sont nécessaires pour pouvoir commencer les travaux.

Sont ensuite présentées les propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2024. Après les avoir détaillées, Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir voter.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et des résultats présentés par le compte administratif de l'exercice 2023, le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité, les orientations budgétaires 2024 présentées.

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

L'objectif opérationnel est de mettre en place des actions de préservation ou de reconquête des milieux aquatiques et de la qualité des eaux, en relation étroite avec les objectifs de bonnes atteintes des eaux du SDAGE Adour Garonne.

Une convention a été signée le 12 octobre 2018 (délibération n° 06/24-10-2018) afin de définir les modalités de participation au groupement de commandes, d'un point de vue technique et financier.

A cette convention s'ajoute l'intégration de 2 nouvelles stations au sein du dispositif pour 2024.

Stations	Localisation	Commune	Cours d'eau	Finalité
05015055	Pré Mesnard	St Genis de Hiersac	La Nouère	Évaluation
05013660	Aval pont D22	Saint Simon	La Guirlande	Évaluation
05013880	Mosnac	Mosnac	La Vélude	Évaluation
05014250	Nanteuillet	Voulgézac	La Boème	Évaluation
05015700	Frégeneuil	Angoulême	L'Anguienne	Évaluation
05015810	Aval pont D 101	Dirac	L'Anguienne	Évaluation
05014195	Aval de la LGV	Nersac	La Boème	Évaluation
05016500	Maumont	Touvre – Magnac/Touvre	La Touvre	Évaluation
05016100	Relette	Ruelle/Touvre – Magnac/Touvre	La Touvre	Évaluation
05015900	Route de Vars	Gond-Pontouvre	La Touvre	Évaluation

En bleu : stations prélevées par le SyBRA

En vert : le SyBRA prend en charge le suivi bactériologique/macro

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter les modalités de participation au groupement de commandes, d'un point de vue technique et financier comme évoqué dans la convention précitée du 12 octobre 2018.**

MANDAT AU CDG 16-CONTRAT GROUPE STATUTAIRES 2025-2028

L'opportunité pour le SyBRA de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Charente peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;

Que le SyBRA adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au SyBRA une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation

Monsieur LABROUSSE Mathieu demande si une augmentation est prévue. Monsieur TALLON Mathieu dit qu'il ne sait pas à ce stade, la consultation n'est pas lancée, mais plusieurs assurances se désengagent de ce type de contrat. Si le SyBRA devait faire la demande seul, il n'aurait certainement pas les mêmes tarifs. A l'issue de la consultation qui sera engagée par le Centre de Gestion, le SyBRA sera libre de souscrire ou de ne pas souscrire à ce nouveau contrat.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **Que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente est habilité à souscrire pour le compte du SyBRA des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.**

CIDIL 2024 : ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES AGENTS EN INSERTION

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient de signer une nouvelle convention de partenariat avec le CIDIL pour l'encadrement socioprofessionnel des personnels d'entretien en CDDI et l'accompagnement du SyBRA dans sa fonction d'employeur, rédiger les conventions et les dossiers de demandes et d'évaluation auprès de la DIRECCTE, de l'IAE... Le montant annuel est de 7650 euros

Il est proposé de signer une nouvelle convention jusqu'à fin 2024

Monsieur RAINETEAU Jean souhaite connaître la durée du contrat pour un agent en insertion.
Monsieur TALLON Mathieu lui répond que les contrats sont de 4 mois, dans la limite de 24 mois maximum.
Monsieur TEXIER Philippe demande si les agents en insertion retrouvent un emploi durant ces 24 mois. Monsieur TALLON Mathieu annonce un taux de retour à l'emploi plutôt faible.
Monsieur RAINETEAU Jean voudrait savoir s'ils peuvent obtenir une formation de technicien de rivière.
Monsieur TALLON Mathieu lui répond qu'on leur permet de faire des stages en immersion en revanche pour des formations qualifiantes se sera hors chantier.
Madame JOUBERT Corinne demande le pourcentage des agents en insertion qui ont trouvé un emploi après.
Monsieur TALLON Mathieu répond que depuis 2017, cela représente environ 20%.
Monsieur RAINETEAU Jean demande comment se fait la publicité pour l'emploi en insertion.

Monsieur TALLON lui répond que la publicité se fait via France Travail et les assistantes sociales, les travailleurs sociaux et certains postulent en direct au Syndicat. Le Département a aussi une cellule spécialisée qui nous oriente certains bénéficiaires.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l’unanimité des membres présents, décide :

- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de la convention avec le CIDIL, qui sera annexée à la présente délibération et de tous documents en relation avec elle.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande d’avis du comité social territorial : prime exceptionnelle pouvoir d’achat, document unique d’évaluation des risques professionnels et plan de formation mutualisé 2024-2026

Document unique d’évaluation des risques professionnels

Monsieur TALLON Mathieu explique que la version finalisée du document unique a été transmise par le centre de Gestion au SyBRA. Un calendrier est en cours de construction avec les actions à réaliser par le SyBRA mais aussi par les propriétaires des bâtiments que nous occupons (Grand Angoulême et M BONNERON).

L’avis du Centre de Gestion (Comité Social Territorial) est demandé pour officialiser le document unique au SyBRA. Il est proposé de déposer une demande d’avis auprès du CST.

Plan de formation mutualisé 2024-2026

Monsieur TALLON Mathieu explique que le SyBRA s’est associé avec le CNFPT et Charente Eaux afin de mutualiser les formations pour bénéficier de formations adaptées et spécialisées sur nos domaines de compétences.

L’avis du Centre de Gestion (Comité Social Territorial) est demandé pour officialiser le document.

Il est proposé de déposer une demande d’avis auprès du CST.

Prime exceptionnelle pouvoir d’achat

Monsieur TALLON Mathieu résume comment est pris en compte le calcul de la prime exceptionnelle au pouvoir d’achat pour les agents. L’État impose un cadre et donne des critères d’attribution qui sont cumulatives. En fonction de ces critères, l’agent bénéficie d’un montant ou non (présence de l’agent au syndicat et rémunération brut).

Monsieur le Président informe que lors des entretiens, il encourage les agents à passer des concours car c’est la seule façon d’augmenter les indices.

L’avis du Centre de Gestion (Comité Social Territorial) est demandé pour officialiser la démarche.

Agent	Conditions cumulatives			Agent pouvant bénéficier de la prime	Montant maximum en lien avec le décret du 31-10-2023
	Date nomination	Employé au	Rémunération brute		
	< 1 ^{er} janvier 2023	30/06/2023	< 39 000 euros 01/07/2022 au 30/06/2023		500,00 €
					600,00 €
					/
					350,00 €
					500,00 €
					300,00 €
					700,00 €
					600,00 €
					/
TOTAL					3 550,00 €

Il est proposé de déposer une demande d'avis auprès du CST.

- Demande de révision des prix par Colas – marché hydromorphologie 2023-2026

Monsieur TALLON Mathieu rappelle le dossier.

L'entreprise COLAS a envoyé un courrier pour renégocier les prix du marché et le SyBRA a répondu négativement à leur demande. La direction les reçoit le 22 février pour en discuter.

Monsieur MORANGE Alain s'interroge si l'entreprise COLAS arrête, auront-ils des pénalités.

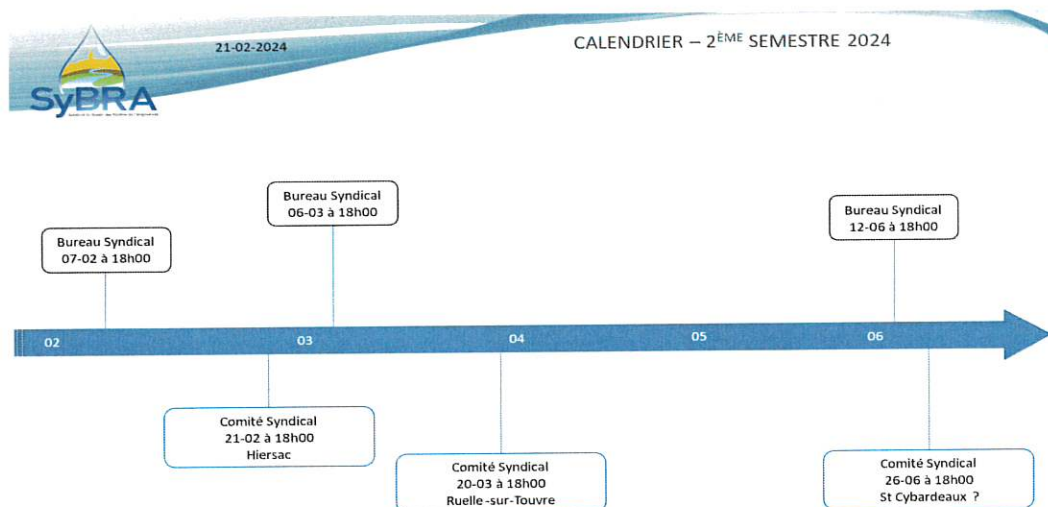
Monsieur TALLON répond que c'est possible, il y a différents types de résiliations de marché.

Monsieur LABROUSSE Mathieu demande de combien de temps était le marché.

Monsieur TALLON lui répond que le marché était de 36 mois à compter de la notification.

Monsieur le Président déclare que le syndicat a suivi les règles du code de la commande publique et que la procédure de résiliation sera probablement enclenchée. Il faudra ensuite lancer un nouveau marché.

Monsieur TALLON Mathieu donne les dates des prochaines réunions.



Séance terminée à 20h18

CR 80

Le Président,
Jean-Charles DOBY

SyBRA
190, route de Vindelle
Le Paradis
16430 BALZAC
05 45 38 16 71
Siret 200 079 143 00026

Le Président,
Jean Charles DOBY

